

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2022

Référence
2022_32

Objet de la délibération
Rectification de virage et sécurisation des piétons : actualisation du devis

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	8

Date de la convocation
10/11/2022

Date d'affichage
10/11/2022

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

L' an 2022 et le 16 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : LAVAL GWENDOLINE, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Rectification de virage et sécurisation des piétons : actualisation du devis

Madame La Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement "rectification du virage et sécurisation des piétons" à l'intersection des RD28-RD66, qui se trouve en sortie de bretelle de l'A34 :

- Rectification du virage à l'intersection des routes départementales RD28 (Rue du Pregnon) et RD66 A (Rue Rogissart) et sécurisation des piétons par la création d'un cheminement piétonnier.
- Sécurisation de la traversée de la RD28 par un passage piétons
- Sécurisation de 2 espaces de stationnement déjà existant RD66A par la mise en place de 2 îlots de sécurité

Après une actualisation de devis, ce projet s'élève désormais à 25 949.60€ HT soit 31 139.52€ TTC.

Les demandes de subventions sont donc actualisées selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Contrat de territoire : 4,39 % 1140€ HT (alloué)
- Amendes de police : 30%
- Subvention DETR 2023 : 30%
- Autofinancement : 35,61 %

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame La Maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

A 8 voix pour et 1 abstention

DÉCIDE

- D'approuver ce projet pour un coût prévisionnel de 25 949.60 € HT
- De prévoir la réalisation de ces aménagements sécuritaires tant pour les véhicules que pour les piétons après réception de l'autorisation de débiter des travaux
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes (Conseil Départemental) au titre du Contrat de Territoire.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 17/11/2022

Et

Publication ou notification du : 17/11/2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID : 008-210804605-20221116-2022_32-DE



- De déposer un dossier de demande de subvention
- De retenir le plan prévisionnel de financement suivant :
 - Contrat de territoire : 4,39 % 1140€ HT (alloué)
 - Amendes de police : 30%
 - Subvention DETR 2023 : 30%
 - Autofinancement : 35,61 %
- D'autoriser Madame La Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/11/2022
Le Maire
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance
DOMINIQUE NANCY

